

# Spécial CAPEPS 2012

**RECRUTER  
ET FORMER LES  
ENSEIGNANTS  
DE DEMAIN**

**C'EST URGENT!**

- POUR UNE ANNÉE DE STAGE A 1/3 TEMPS APRÈS LE CONCOURS
- POUR DES PRÉ-RECRUTEMENTS DES LA LICENCE
- POUR UN PLAN PLURI-ANNUEL DE RECRUTEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS DES COLLEGES ET DES LYCÉES

SNES  
SNEP  
SNUEP

**U.**  
F.S.U.

*Un dossier  
pour vous aider*

*Des fiches à  
télécharger et  
à nous renvoyer  
pour votre  
affectation*

*Le SNEP U.  
au coeur  
du métier,  
de la solidarité,  
de la profession*

**Précarité...  
Affectation...  
Formation...  
Postes cachés...**

# Des bougés importants ! De 400 à 450, 560, 600 recrutements pour le CAPEPS Externe en trois ans

## Solidaire des STAPS,

la profession poursuit ses mobilisations pour construire l'avenir du métier de « prof d'EPS » ; **EPS dans la ligne de mire** : afin de diminuer le nombre de fonctionnaires, le ministère de l'éducation



nationale, a abaissé arbitrairement, depuis 2006, les recrutements externes en EPS. Près de 4 500 emplois ont été supprimés mettant à mal notre discipline et entraînant une démobilitation des étudiants en STAPS qui se destinaient aux concours.

## Malgré les discours du gouvernement, le SNEP anime l'action de solidarité avec les STAPS.

Ne se laissant pas abuser par les campagnes orchestrées par le ministère sur de soi-disant excédents en EPS, le SNEP a organisé et continue de le faire, la mobilisation des collègues dans les établissements pour refuser les HSA, se battre contre les suppressions ou pour des ouvertures de postes. Preuve à l'appui, ils dénoncent les centaines de postes cachés, postes "volés" par les HSA. Ils démasquent les centaines de postes qu'il est possible de créer en transformant les HSA en postes... Ils refusent d'entrer dans le jeu du ministère qui cherche à opposer les enseignants en place aux jeunes en STAPS.

**Des bougés importants dans un contexte de suppression massive de postes (- 80 000 en 5 ans à l'EN) !** Ces mobilisations dans les établissements et lors de manifestations produisent des effets. Pour 2012 nous avons obtenu le passage de 560 à 600 postes au CAPEPS Externe (+24,5%), le passage de 48 à 60 au CAPEPS Interne (après sa réouverture en 2010), de 18 à 25 à l'Agrégation Externe. Cette progression est à mettre au crédit de l'action opiniâtre menée par le SNEP FSU avec les enseignants d'EPS pour dénoncer et mettre en évidence les dégâts entraînés par les suppressions de postes. La réouverture du CAPEPS interne, en 2009, traduit aussi la pression que le SNEP n'a cessée d'exercer en faveur de la titularisation des précaires en EPS.

## Des bougés qui restent insuffisants pour assurer la réussite de tous les élèves !

Ces avancées ne sont pas à la hauteur des besoins engendrés par les départs en retraite, par les retards accumulés et par la nécessité du développement de la pratique physique et sportive de la jeunesse dans les collèges, lycées et universités. **Les concours 2012 ne couvriront pas la moitié des départs en retraite** (environ 1 200 collègues) et le CAPEPS interne n'offrira qu'un nombre trop

limité de postes au regard du nombre de précaires en augmentation croissante.

## Il faut recruter plus !

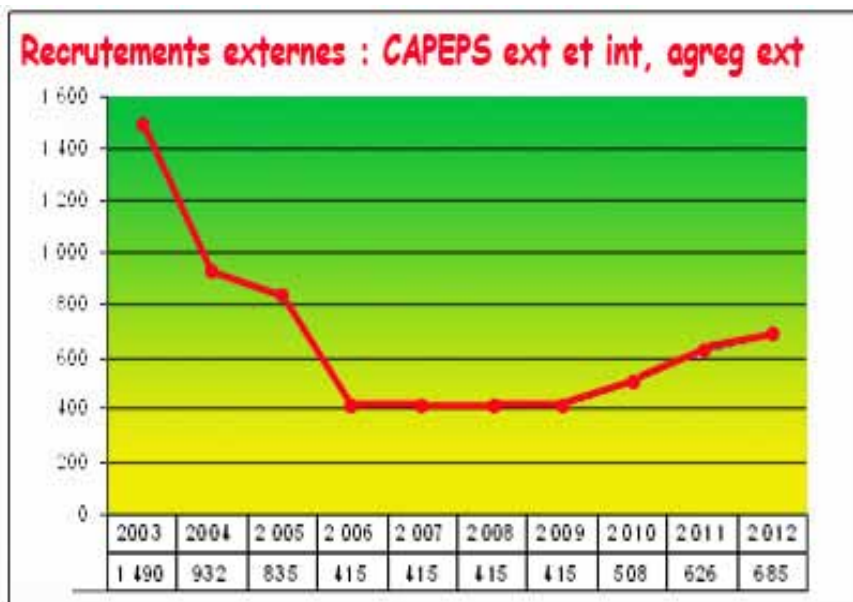
Le SNEP, avec la profession, se bat pour un projet d'école ambitieux et exigeant pour tous les élèves. Ils se mobilisent et exigent une autre politique.... **Recruter plus**, pour répondre aux besoins, **recruter plus** pour employer les jeunes en STAPS, **recruter plus** pour résorber la précarité, **recruter plus** pour travailler mieux.

## Participez à l'action vous aussi !

**Signez les pétitions exigeant, dès cette année, l'augmentation des recrutements et la remise à plat de l'année de professeur stagiaire.**

Exigeons ensemble, pour répondre aux besoins des élèves, un plan de recrutement pluriannuel à hauteur des besoins afin de combler les reculs de ces dernières années, de couvrir les milliers de départs en retraite qui s'annoncent, afin de répondre aux besoins dans le second degré et le supérieur.

Exigeons des perspectives élargies de titularisation des précaires et un plan pluriannuel de recrutement.





Un problème, une question, un renseignement ?  
Pas d'hésitation, joignez-nous par mail, par téléphone. Ou bien rendez-vous sur le site du SNEP :

<http://www.snepfsu.net/index.php>



## Sommaire

Recrutements	p.2
Édito	p.3
Contacteur le SNEP	p.3
Master	p.3
La formation	p.4
Résorber la précarité	p.5
Se rassembler	p.6
Affectation	p.7
Les responsables	
Stagiaires	p.8

Ce bulletin a été réalisé par :

- Didier Abriou,
- Alain Briglia,
- Anne Galmiche,
- Polo Lemonnier,
- Claire Pontais

### Attention Master !

Si vous êtes non-titulaire et que vous avez été embauché avant le 30 juillet 2009, vous n'avez pas besoin de master (jusqu'en 2014 inclus). Si par contre vous avez été embauché après le 30 juillet 2009, vous devrez, en cas de réussite au concours, présenter impérativement votre master au plus tard le 1er septembre.

N'attendez pas le dernier moment pour demander votre diplôme à l'Université !

En effet, le ministère a cette année pénalisé les retardataires qui ont perdu ainsi trois mois de stage (ils n'ont été déclarés fonctionnaire-stagiaire qu'en novembre). Le SNEP conteste cette situation mais ...mieux vaut prendre ses précautions !

## Édito

### Le SNEP exigeant et actif sur des dossiers vous concernant directement

Vous passez le concours dans une période particulière, au moment où François Hollande vient d'être élu à la présidence de la République en remplacement de Nicolas Sarkozy. Les personnels, avec le SNEP-FSU attendent de cette élection des décisions traduisant dès maintenant et concrètement, des changements pour lesquels ils ont régulièrement agi et restent mobilisés.

Le SNEP-FSU, seule organisation syndicale réellement représentative des enseignants d'EPS (84,5% des voix aux élections professionnelles), s'est engagé depuis plusieurs années dans deux luttes intimement liées et qui vous concernent directement : l'augmentation des recrutements aux concours en EPS et une autre réforme de la formation des maîtres que celle imposée par les gouvernements du quinquennat qui vient de se terminer.

L'action opiniâtre du SNEP, avec la profession, a permis, dans une situation difficile, d'obtenir un progrès du nombre de postes offerts aux concours externes en 2012. Cet acquis est important pour les candidats qui se présentent aux concours. Pour autant, il est encore insuffisant pour couvrir les besoins de la discipline, puisque ce sont environ 1 250 collègues qui partent en retraite, chaque année. Nous serons très vigilants à ce que l'ensemble des postes soient pourvus et demandons au nouveau gouvernement l'établissement de listes complémentaires aux concours permettant des recrutements supplémentaires. F. Hollande s'est engagé à recruter davantage d'enseignants. Nous veillerons à ce que cet engagement soit suivi d'effets, immédiatement.

Concernant la formation des enseignants et les concours, le SNEP a été au cœur de l'action contre la réforme. Le SNEP est porteur de propositions offensives pour une amélioration et une élévation de la formation et des qualifications des enseignants d'EPS, pour un CAPEPS permettant d'évaluer les éléments fondamentaux nécessaires à l'exercice du métier. Le SNEP continue de dénoncer les scandaleuses conditions d'affectation et de formations des reçus aux concours. Là aussi, des promesses ont été faites par le nouveau Président, nous intervenons pour que dès la prochaine rentrée, des changements radicaux soient opérés.

Vous pouvez compter sur le SNEP-FSU pour vous défendre, porter ses propositions, et construire les rapports de forces pour être entendus, dans votre intérêt.

**Bon courage à toutes et tous et tous nos vœux de réussite !**

**Serge CHABROL**  
Secrétaire général  
9 mai 2012

# Tout savoir sur la formation et l'année de fonctionnaire-stagiaire

## La formation : un investissement pour l'avenir de l'école

Faire réussir tous les élèves est un enjeu déterminant. Cela suppose des enseignants compétents, concepteurs de leurs pratiques et non pas applicateurs ou soumis à une hiérarchie. Enseigner, cela s'apprend....! L'année de fonctionnaire stagiaire, puis ensuite la formation continue, sont indispensables pour compléter la formation reçue en STAPS. Tout ceci est aujourd'hui impossible quand les fonctionnaires stagiaires sont à temps plein devant les élèves. Tout ceci est impossible quand la formation continue est en berne et souvent refusée aux non titulaires.

### Le SNEP revendique

#### Pour les reçus aux concours interne et externe :

- Une année de fonctionnaire stagiaire avec un mi-temps devant élèves et un mi-temps pour la formation.
- Un accompagnement par un tuteur déchargé pour cette mission, et formé, travaillant en lien avec l'IUFM, ayant une mission de formation et non d'évaluation.

#### Pour les non-reçus au concours :

- Les étudiants titulaires du master doivent pouvoir intégrer des D.U. pour continuer à préparer le concours.
- Les contractuels doivent bénéficier de préparation au concours (ceux qui sont à temps plein devraient bénéficier de 3h de décharges pour se former) et pouvoir obtenir leur master dans l'année de fonctionnaire-stagiaire.

C'est sur cette base revendicative que le SNEP bataillera à la rentrée 2012 avec le nouveau gouvernement.

## Les conséquences de la réforme dite de « mastérisation »

Le gouvernement Sarkozy a imposé une réforme qui oblige les étudiants à faire deux années de master non rémunérées, entraînant d'une part une baisse importante du nombre d'étudiants s'engageant dans la filière STAPS (insuffisant pour couvrir les besoins) et d'autre part, la nécessité de travailler pour payer les études.

**Le SNEP demande** une augmentation des postes au concours, mais aussi des **pré-recrutements dès la Licence**. Ces pré-recrutements permettraient d'aider financièrement les étudiants, de sécuriser leur parcours tout en étant exigeant sur le plan de la formation (stages, ...). Dans l'immédiat, il demande à minima la rémunération des stages de pratique accompagnée de master. Le gouvernement Sarkozy a suppri-

mé le **cahier des charges des IUFM** et renforcé les inégalités sur le territoire en terme de préparation au CAPEPS et de pratique des AP-SA notamment. D'après l'enquête de la C3D STAPS, le volume horaire des masters varient de 840h à 1 300h. La formation dans les AP-SA va de 54h à 300h ; la formation scientifique de 46h à 520h. La formation professionnelle de 24h à 480h !

**Le SNEP demande** un cadrage national des masters.

Le gouvernement n'a accordé qu'une **année transitoire pour entrer dans le système « master »** pour passer le CAPEPS externe (et jusqu'en 2015 pour le CAPEPS interne pour les non titulaires embauchés avant le 30 juillet 2009). **Conséquence** : les étudiants qui étaient contractuels avant

le 30 juillet 2009 (date de mise en application de la réforme) et qui n'ont pas de master et ne peuvent plus passer le CAPEPS externe et les étudiants qui sont devenus contractuels après le 30 juillet 2009 et qui n'ont pas de master ne peuvent passer ni le CAPEPS interne, ni le CAPEPS externe ! Ceux-ci sont condamnés à être contractuels ou à se reconverter : c'est aberrant dans une période où le nombre de candidats baisse !

**Le SNEP demande** une remise à plat de la réforme et une révision de la période transitoire pour que personne ne soit lésé. Il demande que tous les non-titulaires aient accès aux formations master (y compris avec un système de Validation d'Acquis de l'Expérience [VAE]) et des décharges de service pour se former).

## CLES et C2i2e ne doivent pas être exigés, ni pour être nommé fonctionnaire-stagiaire, ni pour être titularisé

Maîtriser une langue vivante et les nouvelles technologies sont deux compétences nécessaires aux enseignants. Cela devrait faire partie de la formation master et de l'année de stage, sans avoir besoin de présenter des certifications supplémentaires pour être reçu au concours ! Aujourd'hui ces exigences pour être nommé fonctionnaire-stagiaire (CAPEPS externe), et pour la titularisation (CAPEPS interne) créent de nombreuses inégalités\*. L'an dernier, constatant que de nombreux étudiants ne pourraient pas les obtenir, (les universités étaient dans l'incapacité de former les étudiants ou de faire passer ces certifications), nous avons fait pression sur le ministère et proposé une pétition [www.moratoireclesc2i.org/](http://www.moratoireclesc2i.org/).

Nous avons obtenu un moratoire d'un an. Cette année, nouveau recul ! Pour le CLES, est accordé une équivalence à « tous les candidats, titulaires d'un master qui présentent un relevé de note qui atteste de la validation de crédits dans une langue vivante étrangère », à condition que ces crédits ne soient pas « obtenus par compensation ». Mais de nombreuses inégalités persistent. Cette mesure ne règle pas le problème pour tous les étudiants, notamment pour les candidats libres, qui n'ont pas trouvé la possibilité de passer le CLES ou le C2i2e ou qui ne peuvent supporter son coût (400 euros).

Le SNEP a demandé au nouveau gouvernement de ne pas exiger ces certifications à la rentrée 2012 et de modifier définitivement le décret en ce sens. Pour nous, il serait aberrant qu'un lauréat du concours 2012 soit écarté\*\* parce qu'il n'aurait pas ces certifications ! Ce serait incompréhensible pour l'opinion publique qui sait que l'on manque d'enseignants ! Nous invitons tous les étudiants concernés à nous contacter avant la rentrée 2012.

\*Les titulaires et les personnels en CDI n'ont pas besoin de présenter ces certifications (recul du gouvernement)

\*\* Signalons que le texte ne prévoit aucune disposition en cas de non présentation de ces exigences ! Encore une aberration ... Une raison de plus pour réécrire le décret et supprimer définitivement ces exigences supplémentaires !



# Résorber la précarité : un enjeu pour les personnels et l'avenir du service public

Jusqu'en 2005 les plans Perben et Sapin, combinés aux concours externes et internes du CAPEPS, avaient permis de réduire la précarité en EPS. Entre 1995 et 2005, le nombre de postes offerts aux différentes voies de recrutement variait entre 1 000 et 1 600 pour faire face aux besoins d'enseignement et à la continuité du service public d'éducation.

Malgré les lois de la Fonction Publique qui précisent que les emplois permanents doivent être occupés par des personnels titulaires, nous assistons depuis 2007 à l'explosion de la précarité avec le recours d'agents non titulaires embauchés en grand nombre pour enseigner l'EPS. L'insuffisance des recrutements d'enseignants titulaires due à la politique gouvernementale de réduction de l'emploi public s'est traduite en EPS par le non remplacement de 2 départs en retraite sur 3 pendant la moitié du mandat de N. Sarkozy.

L'action opiniâtre menée par le SNEP-FSU et les enseignants d'EPS, en faveur de la titularisation des précaires, a permis dans ce contexte de réduction de l'emploi public, l'augmentation de 50% des postes aux concours entre 2009 et 2012 (de 400 à 660) et la réouverture du CAPEPS interne à la session 2009.

Cependant, cette progression des recrutements ne saurait suffire pour vaincre la précarité qui compte près de 2 000 non titulaires et répondre aux besoins de l'EPS et du sport scolaire. C'est pourquoi **le SNEP revendique une mesure immédiate d'augmentation des postes aux concours, notamment au CAPEPS interne** par la mise en place d'une liste complémentaire.

Pour respecter la directive européenne de 2005 de lutte contre la précarité il y a d'autres alternatives que le CDI, pour lequel la FSU a voté contre en 2005, dans la Fonction Publique C'est pourtant le recours à la CDIisation qui est repris dans la loi de 2012 avec le dispositif de titularisation.

Sous la pression du SNEP et de la FSU qui n'ont cessé de dénoncer la précarité et porter leurs revendica-

tions (interventions, délégations vers les groupes parlementaires, rassemblements, pétitions..) le dispositif de titularisation comporte des avancées : il élargit l'accès aux contractuels et vacataires, alors que seuls les CDI étaient initialement concernés, mais avec des conditions d'ancienneté plus contraignantes que pour ces derniers.

La condition d'être en poste fait référence désormais à la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars au lieu de la seule date du 31 mars.

En revanche, ce dispositif maintient la nécessité d'un contrat d'au moins 70% d'un temps complet auprès du même ministère (l'Éducation Nationale, Agriculture, ...). Nous considérons que le prochain gouvernement et le Ministre de l'Éducation Nationale auront à prendre, dès leur installation, des mesures en faveur des non titulaires : garantir le réemploi, améliorer leurs conditions d'emploi et de rémunération et ouvrir des négociations pour un véritable plan de titularisation accessible à tous.



Parce que le gouvernement l'inscrit dans le cadre des budgets contraints, cette loi reste en contradiction avec l'objectif de lutte contre la précarité car elle exclut un grand nombre de collègues. Pour autant, **le SNEP en demande non seulement sa mise en œuvre mais aussi la réouverture du dossier** pour annuler toutes les injustices que cette loi contient.

Le SNEP avec la FSU interpellera le nouveau gouvernement, comme il l'a fait auprès des candidats à l'élection présidentielle, pour qu'il s'engage sur **un plan de titularisation, en garantissant le réemploi et le droit à la formation avec décharge de service** pour préparer les concours. Au delà des concours statutaires (externe et interne), la création d'un dispositif supplémentaire doit contribuer à donner à tous les non-titulaires des perspectives de titularisation.

**Ce plan doit comprendre des voies diversifiées** : concours interne, réservés, examen professionnel, et prendre en compte les acquis de l'expérience professionnelle des non titulaires, enseignant depuis de nombreuses années (dispense des épreuves théoriques et titularisation par une inspection dans le cadre de l'année de stage).

Ces mesures doivent permettre l'arrêt du recrutement de nouveaux non titulaires.

# Pour agir, se rassembler dans le SNEP-FSU afin de peser sur les choix

Le SNEP, Syndicat National de l'Éducation Physique, syndicat des enseignants d'EPS considère l'EPS, le sport scolaire comme des besoins essentiels pour les élèves.

Mais hélas, ces services publics sont l'objet de lourdes remises en cause. Dans la période récente, en tarissant l'accès à ce métier (via le non remplacement de 2 départs en retraite sur 3), les gouvernements ont enclenché :

- **une véritable régression de l'EPS et du sport scolaire qui se traduit notamment par des milliers d'heures d'EPS non assurées (dans 30% des établisse-**

**ments les remplacements en EPS ne sont pas couverts).**

- **Le désespoir chez des milliers de jeunes étudiants STAPS qui se détournent de ce métier.**
- **Un véritable plan de développement de la précarité en embauchant, des centaines de vacataires pour assurer les cours et les remplacements.**
- **Une dégradation considérable des conditions d'exercice du métier.**

Il entend donc lutter contre cette orientation et continuer d'agir, en particulier pour l'augmentation massive des recrutements d'ensei-

gnants d'EPS sur des emplois de fonctionnaire d'État à hauteur des besoins.

## Comment intervient-il ?

Démystifions la pensée magique et/ou les idées reçues à propos de son rôle, des actions qu'il entreprend.

C'est "le politique" qui décide des orientations et l'administration qui met en œuvre les moyens et les procédures de recrutement et d'affectation des personnels. Par contre, le SNEP peut, avec votre aide peser sur les choix ! (L'augmentation des recrutements depuis trois ans en est un exemple).

## Pour peser il faut la mobilisation du plus grand nombre !

Les décisions prises (ministère, collectivités territoriales, élus, etc.) tiennent d'autant plus compte des interventions du SNEP qu'en amont les mobilisations qu'il propose permettent d'instaurer un rapport de force conséquent (massif et durable), qu'il est puissant (près de 10 000 syndiqués) et représentatif (84,5% aux élections professionnelles). **Plus nous sommes rassemblés, solidaires et acteurs, plus nous avons de chance d'être efficaces, entendus. C'est la fonction même du SNEP.**

Mais les mobilisations ne vont pas de soi et nécessitent débats, informations, élaboration collective, construction de propositions d'actions, choix de stratégies... **Cela passe par l'existence d'un outil syndical permanent qui cherche à fédérer les collègues (dispersés dans plus de 8 000 établissements).** L'histoire de notre discipline montre comment les luttes peuvent être longues et qu'il faut persévérer dans l'action même si les résultats ne sont pas immédiatement palpables !

**Nous espérons vous y retrouver bientôt et vous y accueillir !**

## « Se syndiquer »

**Être syndiqué : c'est s'informer, être acteur, c'est rechercher l'efficacité du « tous ensemble »**

Pour pouvoir faire avancer vos propositions, le SNEP vous appelle à le rejoindre. "Tous ensemble" ce n'est pas la pensée unique, mais bien au contraire le gage d'une plus grande efficacité dont toute la profession a besoin, le gage aussi d'une diversité de sensibilité et donc du pluralisme.

Être au SNEP, c'est aussi recevoir un bulletin national quasi hebdomadaire, des publications académiques et départementales, c'est bénéficier des infos du site Internet réservé aux syndiqués. C'est aussi faire acte de solidarité et participer à la dynamique collective de la profession. Des journées d'informations et de débats, organisées par le SNEP, seront également proposées aux stagiaires l'an prochain, pour leur permettre d'aborder toutes ces questions.



## Agir en solidarité

Aujourd'hui même des enseignants d'EPS continuent d'agir pour démontrer que les décisions en matière de recrutement ne correspondent pas aux besoins et que le ministre sacrifie les étudiants STAPS et les élèves au nom de la rigueur budgétaire

## Agir à partir du métier

Le SNEP entend défendre la discipline, le métier, les personnels. C'est d'abord à la profession de se mobiliser car personne ne le fera à sa place. Mais si le « spécifique » est essentiel, le SNEP entend bien contribuer en tant que 3<sup>ème</sup> syndicat de la FSU (première fédération de l'éducation nationale), à peser sur les dossiers de la réussite de tous à l'école, des services publics, de la protection sociale, des salaires...



# L'affectation des stagiaires s'effectue en 2 temps

## 1er temps : mi-juillet, ventilation inter-académique

Tous les lauréats recrutés au CAPEPS 2012 seront nommés - dans une académie et pour une année - en tant que fonctionnaires-stagiaires à la rentrée 2012. Vous saisissez vos vœux sur SIAL entre le 2 mai et le 17 juin minuit ; la photocopie de l'écran de saisie est la pièce qui fera foi dans le cas d'une éventuelle réclamation. Envoyez-nous le double au SNEP avec votre fiche syndicale d'affectation.

### Déroulement des opérations

En tant que seul syndicat représentatif des professeurs d'EPS et dans la continuité du travail des commissaires paritaires du SNEP en charge du mouvement national, les responsables nationaux prendront connaissance de tous les documents afférents aux vœux et barèmes des lauréats ainsi que du projet de ventilation inter-académique des stagiaires. Ils procéderont à la vérification de

tous les éléments et examineront les possibilités d'amélioration du projet ministériel. Il est donc essentiel pour le SNEP, à cette étape, de disposer de la fiche syndicale de vœux ainsi que de tout document ou information relatif à la situation de chaque lauréat.

### Quelles sont les règles en vigueur ?

Le barème affecté à chaque lauréat en fonction de son rang de classement au concours, de sa situation administrative et familiale, permettra de déterminer son affectation en qualité de stagiaire (NB : ce barème n'est valable que pour l'affectation en tant que stagiaire et n'a rien à voir avec le barème qui sera utilisé pour l'affectation en tant que néotitulaire). Les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux des lauréats sont vus dans l'ordre dans lequel ils ont été formulés. Si aucun des vœux n'a

**Début juillet** : résultats  
**6-13 juillet** : affectation académique  
Penser à renvoyer mes fiches de vœux au SNEP ! (enveloppe T), voir page 8.

pu être satisfait, les lauréats sont affectés "en extension" hors de leurs vœux, à partir du premier vœu exprimé en fonction des possibilités restantes dans les académies. A égalité de points, les lauréats sont départagés en prenant compte dans l'ordre : l'ordre des vœux exprimés, la situation familiale, le rang de classement au concours et la date de naissance. L'absence de saisie de vœux d'affectation entraînera une affectation en qualité de stagiaire en fonction des seuls besoins du service. Le ministère prononce les affectations vers les académies en fonction des possibilités d'accueil (sur le site du SNEP, rubrique "les stagiaires").

## Le rôle du SNEP

A chaque étape, les représentants et élus du SNEP interviennent à partir des fiches syndicales et des informations que vous leur communiquez pour défendre les droits de chacun en matière d'affectation. Ils veillent au respect du barème et interviennent pour améliorer le projet d'affectations proposé par l'administration. **Il est donc nécessaire de fournir tous les éléments utiles aux représentants du SNEP national et académique afin qu'ils soient en mesure de suivre votre dossier.** Un bulletin préparant la phase intra académique sera adressé à tout stagiaire qui nous aura transmis sa fiche ou laissé ses coordonnées à Vichy

### Pour toute information complémentaire s'adresser au SNEP

76, rue des Rondeaux,  
75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 82 10

Fax : 01 43 66 72 63

Polo LEMONNIER :

Tél. : 01 44 62 82 40

Didier ABRIOU

Tél. : 01 44 62 82 39

mél : [stagiaire@snepfsu.net](mailto:stagiaire@snepfsu.net)

## 2ème temps : 2nde quinzaine d'août, affectation en établissement

Chaque rectorat d'académie doit créer, sur son site internet, une page dédiée à l'accueil des stagiaires : ceux-ci y trouveront les démarches administratives à accomplir dans le cadre de la phase intra-académique d'affectation. En principe, les stagiaires doivent avoir la possibilité - dès la connaissance de l'académie dans laquelle ils sont nommés - de formuler des vœux. Un groupe de travail où siègent les représentants du SNEP examine les affectations en fonction d'un barème. Se renseigner auprès du SNEP de l'Académie concernée.

### Pour l'affectation en établissement, renvoyer au SNEP académique concerné :

- la fiche syndicale académique de vœux,
- ou le double du document que vous aurez rempli (sur écran ou sur papier) à l'attention du recto-

rat de l'académie dans laquelle vous effectuerez votre année de stage,

- 1 timbre à 0,60 euros.

Pour toute précision concernant la date probable d'affectation en établissement, s'adresser au SNEP de l'académie concernée. Nous mettons à votre disposition et en téléchargement sur le site du SNEP un dossier complet relatif aux conditions d'affectation en stage :

<http://www.snepfsu.net> rubrique les stagiaires.

Les responsables académiques du SNEP participent en commission académique à l'affectation des stagiaires sur postes précis .

*Les pièces justificatives ainsi que tout courrier concernant votre affectation sont à adresser au :*

**Ministère de l'Education Nationale  
et de la Recherche**

**Gestion des Stagiaires EPS  
Bureau DGRH/B2-2**

**72, rue Regnault 75243 PARIS**

**Cedex 13**

**tél. : 01 55 55 54 54**

Sur toute correspondance préciser « gestion des stagiaires EPS » et joindre une copie de la lettre prononçant l'admissibilité et la copie écran de la saisie des vœux sur SIAL.

### Résultats d'admission : début juillet 2012

- par courrier pour tous ceux dont nous avons la fiche,
- par téléphone au 01 44 62 82 10,
- sur le site du SNEP : <http://www.snepfsu.net> rubrique, « les concours / les résultats »,
- sur : <http://publinetce2.education.fr/publinet>

Pour l'affectation en académie (du 6 au 13 juillet), 1) renvoyer au SNEP dans l'enveloppe T jointe : • la fiche de renseignement stagiaire, • la demande imprimée de la saisie des vœux sur SIAL et tout document ou pièce afférent(e) à votre demande. En cas d'erreur de saisie ou de modifications justifiées des vœux exprimés, envoyez un courrier à la DGRH du MEN avec double au SNEP (voir coordonnées ci-dessous). 2) entre le 6 et le 13 juillet : Résultat de l'affectation en **académie** • par courrier pour tous ceux dont nous aurons la fiche, • par mél pour tous ceux dont nous aurons l'adresse électronique, • en joignant le SNEP national par tél. au 01 44 62 82 10.

## RESPONSABLES ACADEMIQUES STAGIAIRES 2012

AIX	Dominique FROHRING	<a href="mailto:corpo-aix@snepsu.net">corpo-aix@snepsu.net</a>	04 92 51 57 67 / 06 85 05 03 10	LES GENTIANES PLACE DU CHAMPSAUR	05000	GAP
AMI	Thierry PATINET	<a href="mailto:cathythierry.patinet@wanadoo.fr">cathythierry.patinet@wanadoo.fr</a>	03 44 78 07 36	16 RES SAINT LOUIS CANNETTECOURT	60600	BREUIL LE VERT
BES	Samuel JOST	<a href="mailto:samuel.jost25@gmail.com">samuel.jost25@gmail.com</a>	06 70 90 36 08	3 RUE DU CHATEAU CHASTAING	25300	PONTARLIER
BOR	Hélène DEBELLEIX	<a href="mailto:helene.debelleix@wanado.fr">helene.debelleix@wanado.fr</a>	06 67 28 99 03	SNEP BORDEAUX 138 RUE DE PESSAC	33000	BORDEAUX
CAE	Annie HOSTINGUE	<a href="mailto:annie.hostingue@wanadoo.fr">annie.hostingue@wanadoo.fr</a>	06 64 27 28 52	2 RUE DU LAVOIR	50660	ORVAL
CLE	Thierry CHAUDIER	<a href="mailto:thierry.chaudier07@sfr.fr">thierry.chaudier07@sfr.fr</a>	04 63 07 51 45 / 06 82 60 95 76	2 PLACE MAX DORMOY	03300	MOULINS
COR	Bernard BAREL	<a href="mailto:bbarel@wanadoo.fr">bbarel@wanadoo.fr</a>	04 95 70 42 41 / 06 09 76 17 32	Groupe Scolaire J. PIETRI / 5 RUE PASTEUR	20137	PORTO VECCHIO
CRE	Coralie BENECH	<a href="mailto:s3-creteil@snepsu.net">s3-creteil@snepsu.net</a>	06 74 00 12 68	SNEP/FSU MAISON DES SYNDICATS 11-13 RUE DES ARCHIVES	94000	CRETEIL
DJ	Benoît CHAISY	<a href="mailto:benoit.chaisy@snepsu.net">benoit.chaisy@snepsu.net</a>	06 18 94 44 72	9 BOULEVARD GEORGES LEMOINE	89700	TONNERRE
GRE	Benoît BOURGEOIS	<a href="mailto:s3-grenoble@snepsu.net">s3-grenoble@snepsu.net</a>	06 83 18 17 46	338 RUE NICOLAS PARENTS	73000	CHAMBERY
GUA	Guy-Luc BELROSE	<a href="mailto:gbelrose@orange.fr">gbelrose@orange.fr</a>	05 90 23 13 66 / 06 90 35 61 05	POIRIER DE GISSAC 10 LOT BELLE MARE	97180	SAINTE ANNE
GUY		<a href="mailto:s3-guyane@snepsu.net">s3-guyane@snepsu.net</a>				
LIL	Nicolas HABERA	<a href="mailto:nicolashabera@gmail.com">nicolashabera@gmail.com</a>	03 20 13 03 57 / 06 64 21 58 05	34 RUE LOUIS LOUCHEUR	59510	HEM
LIM	Lucile GRES	<a href="mailto:s3-limoges@snepsu.net">s3-limoges@snepsu.net</a> <a href="mailto:lucile.gres@yahoo.fr">lucile.gres@yahoo.fr</a>	05 55 01 90 15 / 06 82 26 49 68	24 BIS RUE DE NEXON	87000	LIMOGES
LYO	Eric STODEZYK	<a href="mailto:stoeps@free.fr">stoeps@free.fr</a>	09 53 60 48 49 / 06 13 08 11 74	36 ALLÉE DU LEVANT	69250	CURIS AU MONT D'OR
MAR	Jennifer SENEGASROUMERE	<a href="mailto:s3-martinique@snepsu.net">s3-martinique@snepsu.net</a>	06 96 72 39 00	10E VILLAGE MORNE SUREY 5,5KMS DE REDOUTE	97200	FORT DE FRANCE
MAY	Gérard FAURITTE	<a href="mailto:s3-mayote@snepsu.net">s3-mayote@snepsu.net</a>	06 39 61 85 18	63 RIVIERE DES MANGUIERS 2	97600	PASSAMAINTY
MON	Patrick BASSIS	<a href="mailto:patbassis@aol.com">patbassis@aol.com</a>	06 63 90 72 51	47 RUE DES FONTAINES	30420	CALVISSON
NCY	Laetitia SOBAC	<a href="mailto:jazzletty@hotmail.com">jazzletty@hotmail.com</a>	06 87 12 25 13	SNEP NANCY-METZ 17 RUE DROUIN	54000	NANCY
NAN	Dominique LANDON	<a href="mailto:domie.stephanides@gmail.com">domie.stephanides@gmail.com</a>	02 43 82 23 06 / 06 20 46 24 30	10 AVENUE DE LA CLOSERIE	72190	COULAINES
NIC	Carline HERAUD	<a href="mailto:christophe.barberi-etaro@orange.fr">christophe.barberi-etaro@orange.fr</a>	06 07 99 64 47	1130 CHEMIN DE PARAVIEILLE	06440	PEILLE
ORL	Christian GUERIN	<a href="mailto:s3-orleans@snepsu.net">s3-orleans@snepsu.net</a>	06 09 64 17 33	33 RUE DE VERDUN	28150	VOVES
NC	Lise POUILLY	<a href="mailto:lisehasholder@mls.nc">lisehasholder@mls.nc</a>	00687 79 57 53	CLG BOULARI 10 RUE CES BOULARI BP 722	98809	MONT DORE
PAR	Martine HINGANT	<a href="mailto:s3-paris@snepsu.net">s3-paris@snepsu.net</a>	06 08 98 18 00	76 RUE DES RONDEAUX	75020	PARIS
POI	Claire MACHEFAUX	<a href="mailto:cmachefaux@wanadoo.fr">cmachefaux@wanadoo.fr</a>	06 61 77 82 13	41 RUE DU 8 MAI 1945	79000	NIORT
REI	Mathias CARPENTIER	<a href="mailto:mathias.carpentier@orange.fr">mathias.carpentier@orange.fr</a>	06 77 18 58 92	3 RUE DU CHEMIN DES DAMES	02160	JUMIGNY
REN	Jo BOULCH	<a href="mailto:boulch.joseph@wanadoo.fr">boulch.joseph@wanadoo.fr</a>	02 99 04 33 70	7 ALLEE DES CHENES	35690	ACIGNE
REU	Philippe MANENC	<a href="mailto:philippe.manenc@wanadoo.fr">philippe.manenc@wanadoo.fr</a>	02 62 41 43 69 / 06 92 70 08 11	186 RUE BEAU RIVAGE / CHAMP BORN	97440	ST. ANDRÉ
ROU	Pascal PREVEL	<a href="mailto:s3-rouen@snepsu.net">s3-rouen@snepsu.net</a>	02 35 67 20 12 / 06 74 26 95 48	3 RUE DES ESSARTS	76530	GRAND COURONNE
STR	Frederic SALAÛN-BRUGEL	<a href="mailto:frederic.salaun-brugel@orange.fr">frederic.salaun-brugel@orange.fr</a>	06 81 10 69 08	38 RUE MAISIRE	67220	BREITENAU
TOU	André CASTELLAN	<a href="mailto:s3-toulouse@snepsu.net">s3-toulouse@snepsu.net</a>	05 63 49 02 48 / 06 15 28 40 59	SNEP-FSU 2 AVENUE JEAN RIEUX	31500	TOULOUSE
VER	Stephan JULLIARD	<a href="mailto:s2-92@snepsu.net">s2-92@snepsu.net</a>	06 32 47 23 91	SNEP-FSU 24 RUE JEAN JAURES	78190	TRAPPES